

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« Démarche, solution proposée et conclusion »

Choix de limite	Limite par lésion S.M.A.A. 2021 (82 500\$)	Taux de prime d'assurance	Coût de l'assurance*
1,5	123 750\$	44,67%	5 692 365\$
2	165 000\$	36,78%	4 686 931\$
2,5	206 250\$	31,54%	4 019 189\$
3	247 500\$	27,24%	3 471 234\$
4	330 000\$	20,28%	2 584 311\$
5	412 500\$	15,21%	1 938 233\$
6	495 000\$	11,34%	1 445 073\$
7	577 500\$	8,01%	1 020 726\$
8	660 000\$	5,38%	685 581\$
9	742 500\$	3,62%	461 302\$

*Le coût d'assurance est établi en fonction de la partie selon le risque de la cotisation et d'un taux déterminé par la CNESST. Le taux d'assurance de la STM pourrait varier de 44,67% à 3,62% de la cotisation au risque selon le choix de la limite, ce qui représente un impact potentiel, en prime d'assurances de 5 692 365\$ sur les coûts de l'année.

Étant donné que nous sommes tarifés en mode rétrospectif, le coût du dossier CNESST est étroitement lié à la performance de la STM en matière de santé et sécurité du travail. Les efforts consacrés à la prévention et à la saine gestion des dossiers de lésions professionnelles ont des incidences directes et positives sur notre cotisation.

L'évolution de notre expérience au cours des dernières années et le suivi rigoureux en place nous permettent donc de choisir pour l'année 2021 le choix de limite de 900% qui se traduit par une limite de 742 500 \$ par lésion.

Ce choix effectué à l'aide de nos actuaires de la firme Morneau Shepell et est le même depuis plus de dix ans et s'est avéré des plus judicieux.